

COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

MANDAT D'ETUDE

**POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE
GYMNASTIQUE DES PERRAIRES**

**ET LA CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE ET
COMMUNALE**

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS

SION - JUIN 2001

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	P. 3
2.	BUT ET CADRE DE L'ETUDE	P. 3
3	JUGEMENT	P. 4
3.0	REMARQUES PRELIMINAIRES	P. 4
3.1	PROJET BONNARD & WOEFFRAY	P. 4
3.2	PROJET JEAN-PAUL CHABBEY	P. 5
3.3	PROJET FABRICE FRANZETTI	P. 6
3.4	PROJET GALLETTI & MATTER	P. 7
3.5	PROJET ROLAND GAY	P. 8
3.6	PROJET ZIMMERMANN & SNEIDERS	P. 9
4.	CONCLUSION DU GROUP D'EXPERTS	P. 10

1. INTRODUCTION

La commande d'avant-projets pour l'agrandissement de la salle de gymnastique des Perraires et la création d'une bibliothèque scolaire et communale est définie par les "directives aux architectes" remises aux bureaux mandatés lors de la séance préliminaire du 29 mars 2001.

Cette commande d'avant-projets est organisée par la commune de Collombey-Muraz en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments et le Service cantonal de l'enseignement.

2. BUT ET CADRE DE L'ETUDE

- Lors de la construction du C.O. des Perraires, le DECS avait demandé à la commune de Collombey-Muraz de terminer le complexe scolaire, construit en 1970, par la construction de la deuxième salle de gymnastique.
- Pour des raisons financières, cette réalisation a dû être différée.
- Confrontée aujourd'hui à une forte augmentation de population, principalement due à des apports migratoires, la commune de Collombey-Muraz a décidé :
 - de construire la deuxième salle de gymnastique
 - de transformer la bibliothèque existante dans le C.O. en deux salles de classes
 - de construire une nouvelle bibliothèque

Pour examiner les projets, l'organisateur a nommé une commission composée :

du groupe d'experts :

- Président : M. Hans Imhof, Adjoint de l'Architecte cantonal, SBMA
- Membres : M. Bernard Zurbuchen, architecte EPF, Lausanne
M. Patrick Devanthéry, architecte EPF, Genève
M. Bertrand Granges, ingénieur EPF, Sion
M. Laurent Mayoraz, architecte ETS, SBMA

des représentants du maître de l'ouvrage :

- M. Laurent Métrailler, président de commune
- M. Pierre Frey, vice-président de commune et président de la commission des constructions
- M. Alain Fournier, directeur des écoles
- M. Gérard Parvex, secrétaire communal

des spécialistes :

- M. Erwin Eyer, inspecteur cantonal de gymnastique
- Mme Valérie Bressoud, responsable de l'ODIS de St-Maurice

les 6 bureaux d'architecture suivants ont été mandatés :

- Bonnard & Woeffray, architectes, Monthey
- Chabbey Jean-Paul, architecte, Monthey
- Franzetti Fabrice, architecte, Martigny
- Galletti & Matter, architectes, Collombey
- Gay Roland, architecte, Monthey
- Zimmermann & Sneiders, architectes, Monthey

Quatre questions ont été adressées au Service des bâtiments jusqu'au 13 avril 2001.

Les réponses aux questions ont été envoyées à tous les architectes mandatés le 23 avril 2001.

Les architectes ont présenté leur projet au groupe d'experts le 8 juin 2001.

A l'issue de cette présentation, le groupe d'experts s'est réuni et a procédé, en collaboration avec les représentants du maître de l'ouvrage, à une étude détaillée des six solutions présentés.

3. JUGEMENT

3.0 Remarques préliminaires

Les six bureaux ont remis tous les documents exigés dans les délais impartis. Une analyse technique préalable a permis de constater la conformité des projets au programme demandé. Tous ont ainsi pu être admis au jugement. Le montant d'honoraires, fixé lors de la séance préliminaire, peut donc être alloué aux bureaux mandatés.

3.1 Projet Bonnard & Woeffray

Les auteurs, en dérogation au programme où il était impérativement demandé de doubler la salle existante, proposent de construire une nouvelle halle de gymnastique double qui viendrait se greffer de manière naturelle au système proposé et construit par les architectes Galletti et Matter lors du précédent concours.

Cette proposition permet selon les auteurs, de disposer, à la fois d'une halle de gymnastique neuve, bon marché et entièrement adaptée aux besoins actuels et de conserver la salle existante équipée d'une scène. Ils illustrent d'autre part, une série d'utilisations possibles de la nouvelle halle (loto, banquets, concerts, etc...) diversifiant et multipliant ainsi les usages possibles.

Le groupe d'experts, compte tenu du fait qu'un assainissement de l'ancienne salle de gymnastique est de toute façon nécessaire, se demande si les coûts engendrés par tous ces travaux ne seraient pas trop élevés.

Pour le maître de l'ouvrage, cette proposition n'est pas envisageable puisqu'il désire impérativement une salle double équipée d'une scène. Toutefois, le groupe d'experts reconnaît la pertinence de ce projet qui est le seul qui s'inscrive dans le système distributif du concours précédent, plaçant ainsi la bibliothèque bien en vue des usagers "non-scolaires" et à disposition de ceux-ci.

Cette proposition a également le mérite de poser l'importante question, liée à la problématique du développement durable, et en général à toute transformation-rénovation, qui est de mesurer précisément quand une transformation s'avère inutile et trop onéreuse en regard des efforts à fournir et des avantages obtenus.

La proposition des architectes Bonnard et Woeffray a permis, entre autre, de montrer quels sont les avantages et les désavantages d'une construction neuve laissant le maître de l'ouvrage prendre une décision "en connaissance de cause..."

3.2 Projet Jean-Paul Chabbey

L'auteur propose, en plus du dédoublement "standard" de la salle de gymnastique, de faire de la bibliothèque un lieu hautement poétique, de la connaissance et du savoir. Pour cela il prolonge le volume de la nouvelle partie de la salle de gymnastique de manière à donner une fin au couvert existant; c'est précisément à cet endroit que sont regroupées les entrées de la bibliothèque et des vestiaires des salles de gymnastique.

L'auteur suggère, si nécessaire la possibilité de rehausser la structure existante de la salle de gymnastique afin de la rendre conforme aux normes actuelles. Le jury retient cette possibilité mais craint qu'elle ne génère des surcoûts disproportionnés.

La bibliothèque, elle-même s'ouvre largement sur une sorte de jardin agrémenté d'un bassin sensé apporter le calme et la sérénité aux lecteurs. Les espaces de celle-ci sont généreux et bien dimensionnés garant d'un usage varié et flexible de cet endroit.

Malheureusement, le parti choisi a pour effet de reléguer cette bibliothèque très loin des espaces publics rendant ainsi difficile l'accès aux usagers non scolaires, ce qui est regrettable dans le sens de diffusion de ce savoir tant mis en valeur dans le discours de l'architecte.

La coexistence des entrées de la bibliothèque, des vestiaires de la salle de gymnastique et des wc dans un même hall, au bout du couvert, c'est-à-dire au bout du parcours conçu par l'auteur, à première vue pratique, dévalorise la poésie du parti et génère des conflits d'ordre fonctionnel peu souhaitable.

La matérialisation proposée, qui "emballe" les volumes projetés avec des planches de verres, pour unifier l'ensemble, à la manière, dit l'auteur, de la halle de gymnastique "in der Herti" des architectes Bétrix et Consolascio à Zug est une tentative intéressante de s'harmoniser avec le C.O. existant. Toutefois on peut se demander si ce choix de matériau est adapté à la forme fortement découpée du volume découlant de ce projet.

3.3 Projet Fabrice Franzetti

Le projet se caractérise par une implantation de la bibliothèque dissociée du bâtiment principal de service et placée sous le couvert existant "à la manière", dit l'auteur, de la buvette. D'autre part, afin d'assurer, une hauteur conforme aux normes en vigueur, l'architecte propose de diminuer la hauteur statique de la poutre de la salle de gymnastique existante en remontant le tirant inférieur de la poutre.

Contrairement aux intentions de l'auteur, la bibliothèque, relativement éloignée de l'accès principal de l'école, donc peu accessible par des usagers "non-scolaires", obstrue le couvert et de ce fait se trouve en totale contradiction avec le dispositif mis en place lors de la construction du C.O. en 1995.

L'accès principal aux vestiaires se fait par un couloir d'environ 1.2m de largeur délimité par la bibliothèque d'un côté et par les vestiaires de l'autre. Ce principe spatial, vraisemblablement inadapté aux personnes handicapées et non-conforme aux normes de sécurité est d'une pauvreté architecturale certaine.

D'une manière générale, le jury constate que les problèmes ont été résolus "de cas en cas" sans jamais se référer à un concept global.

3.4 Projet Galletti & Matter

D'une manière pragmatique, les auteurs du projet intègrent l'ensemble des données du programme et des demandes liées aux nouveaux usages requis, en même temps qu'ils prennent en compte l'obsolescence technique et esthétique du complexe existant. Ils en proposent une belle synthèse qui articule l'ensemble du projet.

Le doublement de la salle de sport accompagné de ses services est bien organisé sur un plan fonctionnel et devient prétexte à redéfinir tant la volumétrie de conclusion du dispositif du portique (qui pourrait encore s'allonger) que la matérialité des parties de couronnement de l'ensemble. A cet égard, le raisonnement s'inscrit dans la même cohérence générale : les exigences techniques et les qualités de lumière recherchées étant connues. Les auteurs proposent à la fois de profonds puits de lumière zénithales pour éviter tout ensoleillement directe et un doublement des façades vitrées par des filtres constitués de tôles d'aluminium microperforées. La quantité de lumière naturelle est garantie, sa diffusion de belle qualité et les vues même diaphanes sur le paysage sont préservées.

L'implantation de la bibliothèque, au sud de la composition, permet de fixer les dimensions du périmètre qui s'affirme par le dessin d'un mur d'enceinte, minéral et continu, sur trois faces. Il constitue le résultat d'une réorganisation des espaces intérieurs contenus dans une géométrie stricte qui forme le socle de l'édifice. Orientée sur un jardin intérieur, la bibliothèque est protégée de l'extérieur par le mur d'enceinte qui accueille les ouvrages. Sans perdre des qualités expressives et d'orientation des vues - directes et calmes sur le jardin au nord, hautes et biaisées sur les montagne au sud - le collègue d'expert souhaite que la façade de la bibliothèque s'ouvre afin d'en afficher le contenu, à la manière d'une large vitrine, dès l'entrée du complexe scolaire. La finesse du dessin des relations bibliothèque, jardin et piscine est relevée même si la dimension du jardin dans son extension est-ouest devrait être réduit au profit des espaces d'accueil de groupes dans la bibliothèque et son espace dit d'exposition. Dans ce sens le jardin renforcerait le rôle de patio autorisant les regards sélectifs qu'il annonce.

Ce projet, reprenant les principes énoncés par le portique, conclu avec un pragmatisme élégant le développement Est du complexe scolaire et laisse tout avenir au couchant.

3.5 Projet Roland Gay

« Mettre de l'ordre » pourrait être la devise du projet présenté. Il en a toutes les qualités, du détail de la redéfinition de l'entrée existante, débarrassée de ses mauvaises herbes, à la recherche d'un volume simple articulé entre une partie basse maçonnée et l'émergence des salles de sport redessinées.

Dans cette logique, le doublement de la salle de sport au nord trouve son pendant, au sud, par la création de la nouvelle bibliothèque, tête de pont de l'ensemble de la nouvelle composition. La force de ce nouveau navire, accentuée par un effet de symétrie et des anecdotes dans le dessin des aménagements extérieurs, tend à créer un nouvel axe - plein cette fois - en parallèle au portique existant, lui fait-il concurrence ?

Le collègue d'expert relève la qualité d'accueil et de signal que représente la bibliothèque vitrée et l'effort dans la recherche de transparences des espaces qui s'enchaînent dans une très grande profondeur. Celle-ci mène de la bibliothèque au hall d'entrée du complexe multifonctionnel, en passant par un jardin puis la piscine. Il émet cependant des doutes sur la définition donnée au jardin et sur son rôle. Ainsi, si une relation fonctionnelle de passage à la garderie est appréciée, l'ouverture de celle-ci sur le jardin est source de nuisance. Ainsi, si l'apport de lumière pour la piscine est indispensable, le regard de ses utilisateurs sur la bibliothèque n'est pas souhaité. Ainsi ce jardin-patio, d'une véritable boîte de pandore qu'il pourrait être, s'ouvre, dans le projet, sur toutes ses faces et s'offre à toutes les activités qui le borde. Il y perd de sa magie, ou plus simplement, s'empêche de remplir son rôle d'espace de calme et de respiration dans un ensemble très dense.

Si le traitement des entrées depuis le portique reste à préciser, d'une manière générale la fonctionnalité des espaces des salles de sport est bonne et les propositions d'utilisation de l'espace multifonctionnel au moyen des gradins sont convaincantes. Elles renforcent la conviction des autorités sur la validité de l'extension et de ses usages potentiels, en adéquation avec les besoins et aspirations communaux.

3.6 Projet Zimmermann & Sneider

Le portique existant devrait, ou voudrait, être la colonne vertébrale sur laquelle s'appuie toute l'implantation du projet, du nouveau volume réservé aux espaces de la bibliothèque à l'extension de la salle de gymnastique et ses appendices.

S'il est laissé justement libre de toute construction sur son axe, il est malheureusement pris en tenaille à l'est par les extensions du complexe sportif, à ras de sa structure et, à l'ouest, bordé par la bibliothèque qui s'installe parallèlement à son axe. Le collège d'experts relève que cette implantation ne rend pas compte du principe défini, celui de greffes perpendiculaires au portique et qu'elle hypothèque tout développement future sur les terrains disponibles à l'ouest. L'orientation de la bibliothèque, de même que les propositions d'organisation interne ne rendent pas compte de la qualité des usages qu'un tel lieu pourrait suggérer, d'autant que ses ouvertures donnent sur l'espace résiduel de cour issu de l'implantation.

Le doublement de la salle de gymnastique correspond aux exigences du programme, même si, la reprise littérale des éléments de la structure verticale de la salle existante pour la nouvelle ne correspond plus aux exigences de sécurité actuelle.

Les aménagements de gradins, tels qu'ils sont proposés, révèlent une grande ambiguïté dans les affectations imaginées par l'auteur du projet. Ils sont en effet organisés parallèlement à la salle de sport dans son usage de type compétition et seront donc inutiles à toute exploitation regardant la scène. La salle de sport agrandie n'étant pas adéquate à la compétition des sports de balle (hauteur insuffisante), les experts s'interrogent sur la pertinence de cette solution .

La proposition de créer une nouvelle qualité d'entrée au complexe scolaire par la démolition d'une série de murs existants est appréciée d'autant plus si l'on tient compte du futur potentiel d'accueil de la salle multifonctionnelle. Cette attitude implique cependant un remodelage complet du dispositif d'entrée.

Le résultat présenté, d'une manière générale, tient plus de l'addition de contraintes que d'une attitude de construction d'un projet et de sa cohérence d'ensemble.

4. CONCLUSION DU GROUPE D'EXPERTS

Arrivé au terme de son travail, le groupe d'experts et les représentants du maître de l'ouvrage proposent, à l'unanimité, de mandater le bureau **Galletti & Matter** pour la suite des études.

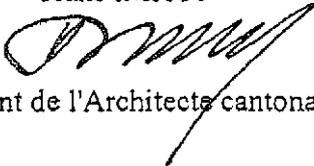
Le groupe d'experts tient à remercier les architectes pour l'excellent travail qu'ils ont présenté. Il est persuadé que le projet retenu est à même de répondre aux attentes des autorités et la population de Collombey-Muraz.

L'exposition des projets aura lieu à la salle des combles de l'administration communale du lundi 2 juillet au vendredi 6 juillet 2001, de 14h00 à 17h00.

Le vernissage aura lieu le **vendredi 29 juin** à 17h00.

Pour le groupe d'experts

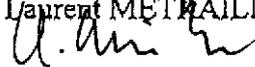
Hans IMHOF



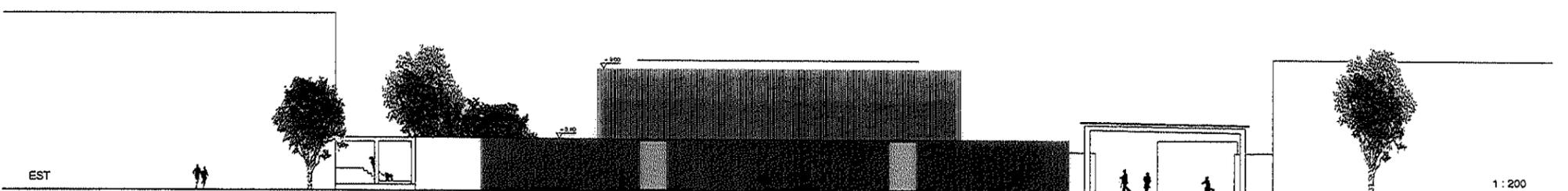
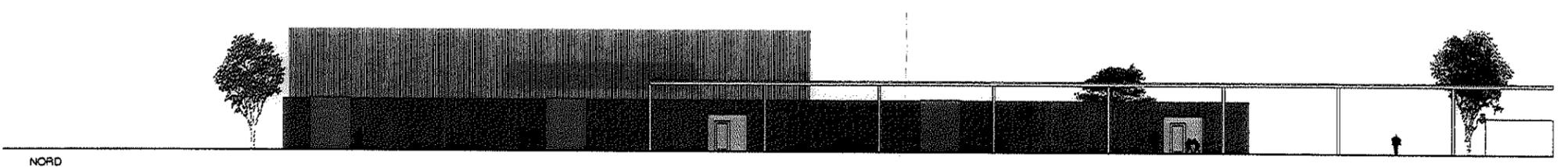
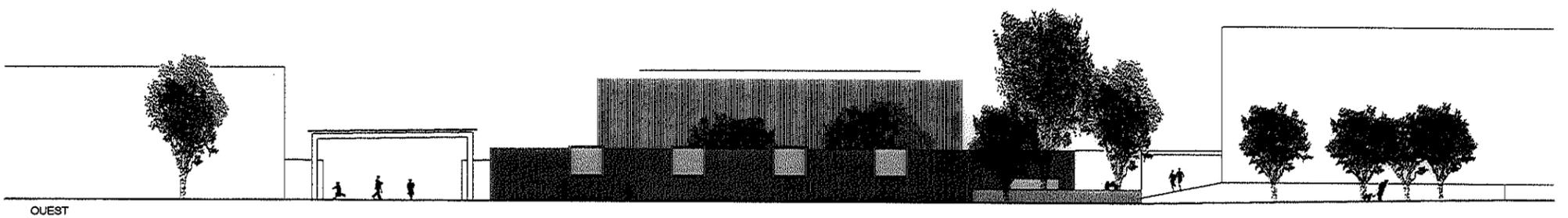
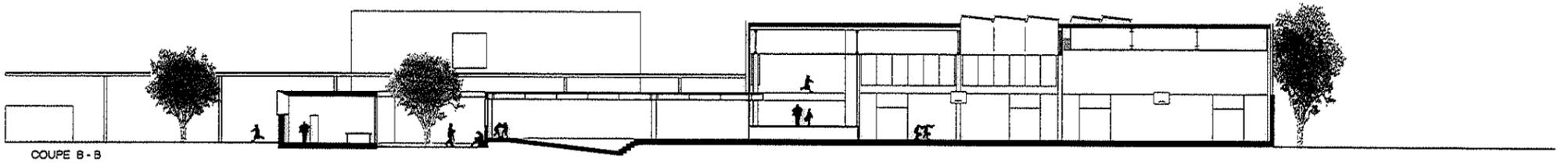
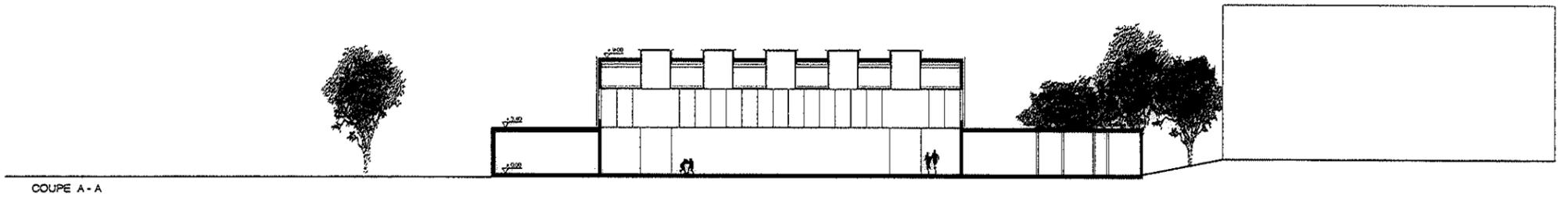
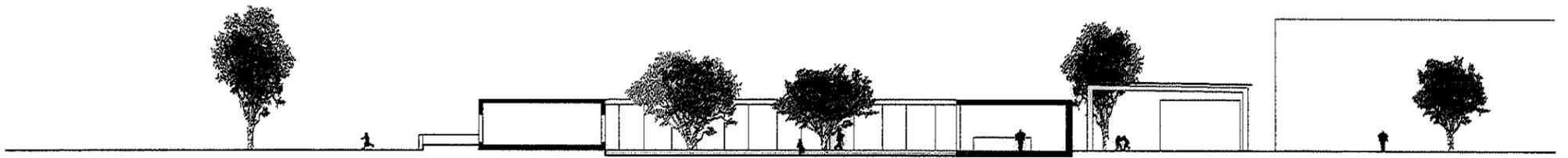
Adjoint de l'Architecte cantonal

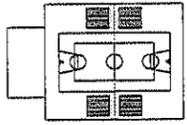
Pour les représentants du
maître de l'ouvrage

Laurent METRAILLER

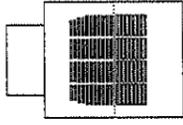

Président de la Commune

Sion, le 25 juin 2001/LM/cdu

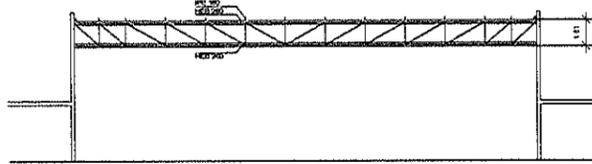




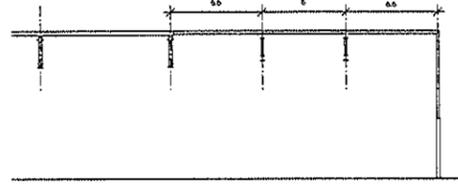
sports



spectacle



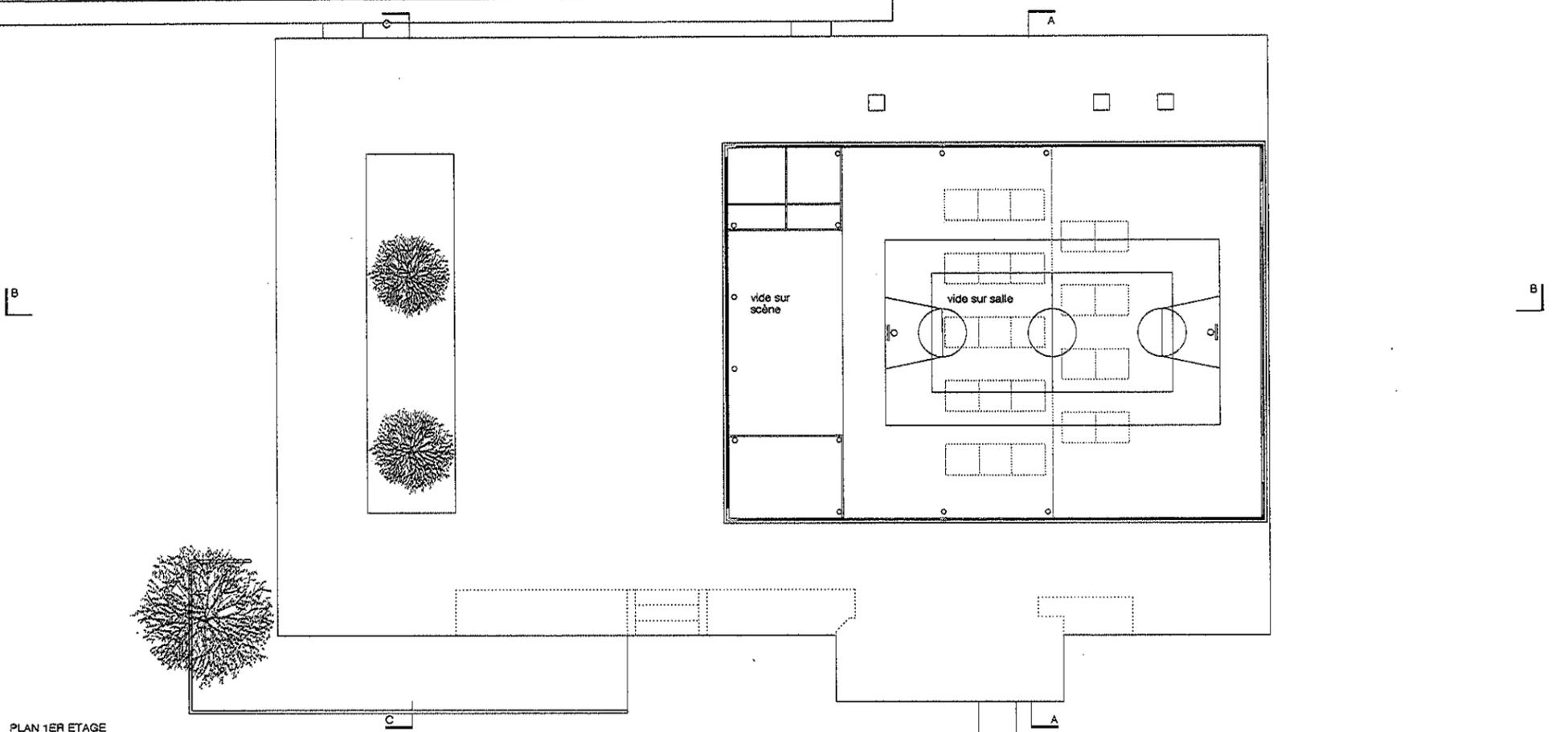
coupe longitudinale



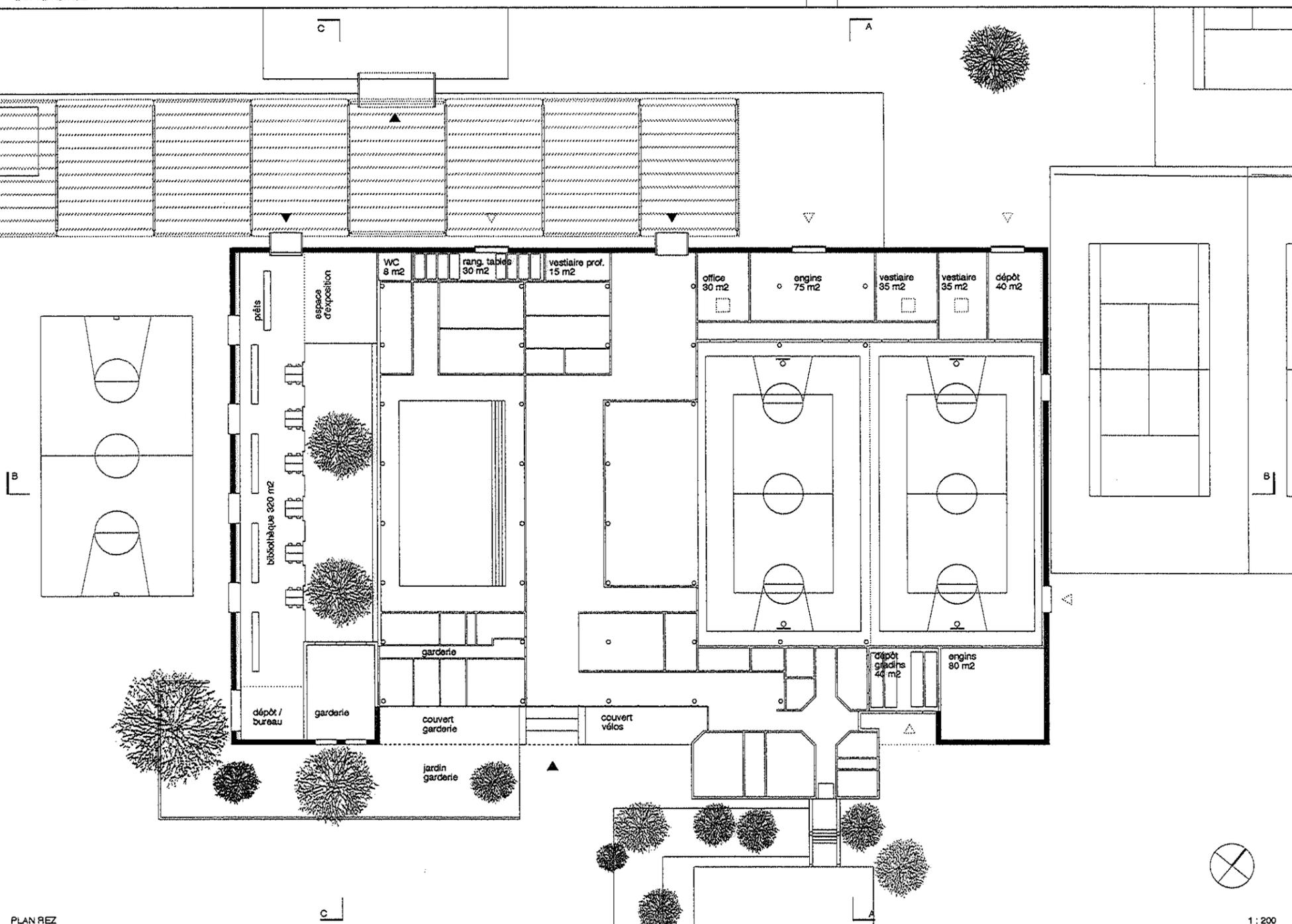
coupe transversale

ORGANISATION GRADINS

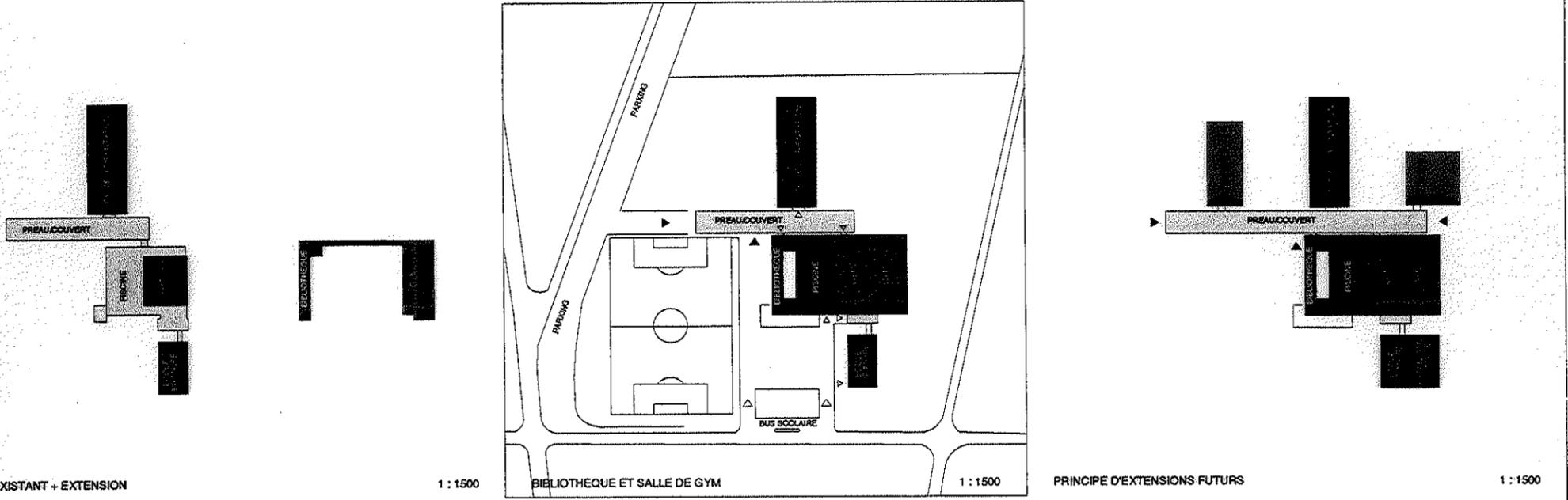
SYSTEME STATIQUE SCHEMA INGENIEUR



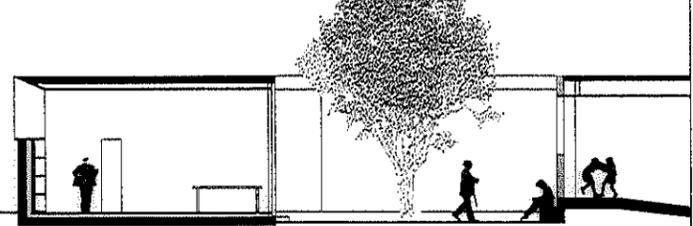
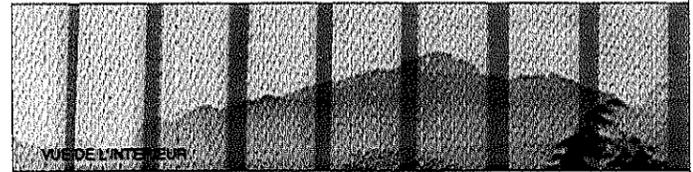
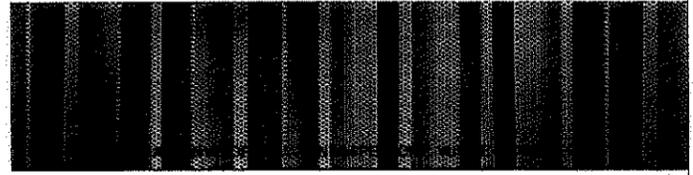
PLAN 1ER ETAGE



PLAN REZ



Le projet propose un socle unifiant anciennes et nouvelles infrastructures communes : salle - piscine - bibliothèque - vestiaire - jardin d'enfant. En superstructure une enveloppe unitaire réunis ancienne et nouvelle salle (haut-jour et parois pleines) pour former une nouvelle entité.



BIBLIOTHEQUE ENTRE MONTAGNE ET JARDIN

